

Le budget du Syndicat mixte	4
Orientation 1	6
Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***	8
Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables***	14
Orientation 2	25
Orientation 3	26
Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement**	28
Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***	32
Orientation 4	37
Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire***	38
Orientation 5	40
Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de logement diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire**	42
Orientation 6	45
Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire**	46
Mesure 13 : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de territoire ouvert sur les territoires limitrophes et européens**	58
Orientation 7	60
Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***	62
Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines***	66
Orientation 8	68
Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles***	70
Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement***	80
Mesure 18 : Développer une architecture innovante écologique et durable*	84
Orientation 9	85
Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau***	86
Mesure 20 : Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau**	90
Orientation 10	93
Mesure 21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables***	94

Orientation 11	97
Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local**	98
Mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable***	103
Orientation 12	108
Mesure 25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles***	110
Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité**	111
Mesure 27 : Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origines agricoles***	114
Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant**	115
Mesure 29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement***	116
Orientation 13	117
Mesure 30 : Développer et promouvoir l'AOC fromagère**	118
Mesure 31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique***	119
Mesure 32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts**	120
Orientation 14	123
Mesure 33 : Accompagner l'exploitation industrielle de la ressource en roches massives (carrières)**	124
Mesure 34 : Développer l'exploitation artisanale de la pierre bleue et son utilisation**	125
Orientation 15	126
Mesure 35 : Développer une culture commune et une stratégie « forestière » partagée***	127
Orientation 16	129
Mesure 38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois***	130
Orientation 17	132
Mesure 40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly**	133
Mesure 41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire Avesnois*	134
Orientation 18	135
Mesure 42 : Optimiser l'animation entre acteurs du développement économique en Avesnois**	136
Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire***	137
Transversalité	139

Orientation 15

Développer la gestion intégrée des forêts, ressources pour une filière forêt-bois locale

- Objectifs « cibles »

- 95% des forêts certifiées gérées durablement à l'horizon 2022.
- Augmenter la production de bois tout en garantissant la préservation des écosystèmes forestiers.

- Indicateurs de suivi

- Nombre d'hectare de forêt bénéficiant d'une certification
- Mise en œuvre d'un plan d'action charte forestière

Contexte

Le territoire est couvert à plus de 21% par la forêt. Sur l'arrondissement d'Avesnes, en 2012, lors de l'écriture de la charte forestière de territoire, 87 % de la surface était couverte par un document de gestion ou de bonnes pratiques.

En Avesnois, les surfaces forestières sont peu morcelées, en effet 80 % de la forêt est détenue par des propriétaires possédant plus de 25 hectares.

60 propriétaires sont engagés dans la certification sur les 9 communes forestières que compte le Parc, soit 20 130 hectares.

Éclairage

Au delà des démarches de certifications, 970 ha de l'Avesnois sont en contrat Natura 2000.

Ces chiffres sont en cours d'actualisation par le CRPF et l'association PEFC.

Mesure 35 : Développer une culture commune et une stratégie « forestière » partagée***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer et coordonner l'élaboration de la charte forestière territoriale de l'Avesnois
- Faciliter les échanges et la fédération des acteurs publics et privés, parties prenantes de la charte forestière territoriale
- Favoriser et faciliter la mise en cohérence des actions de la charte forestière territoriale sur le territoire
- Contribuer à la définition et à la mise en oeuvre des contrats de forêts

Action 1

Animation de la charte forestière de territoire - promotion de la construction bois

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Charte forestière (SMPNRA)
Graphiste (SMPNRA)
Chargé de mission principal pôle développement économique en milieu rural (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Conseil régional Nord-Pas de Calais - Conseil départemental du Nord - Draf

PARTENAIRES

Fédération départementale des chasseurs du nord, syndicat des propriétaires fonciers, DREAL, ONF, Conseil régional, CDRP, Conseil général, AMVS, Nord picardie bois, syndicat des propriétaires forestiers, syndicats des exploitants et scieurs, ONCFS, Fédération Nord Nature, DRAF, CRPF, Chambre d'agriculture, Conservatoire botanique

En quelques lignes...

Le Parc a engagé, dans le cadre de sa charte, une démarche concertée autour de la problématique forestière

Un comité de pilotage pluri acteurs a permis de formaliser une stratégie qui a pris la forme d'une charte forestière de territoire

Celle-ci est organisée en 4 axes :

1. Renforcer les stratégies entre production et utilisation du bois afin de soutenir le développement de débouchés à haute valeur ajoutée
2. Faire des populations des acteurs de la charte forestière
3. Renforcer le maillage territorial et fonctionnel des espaces
4. Promouvoir l'exemplarité environnementale de la gestion durable des forêts de l'Avesnois

L'ingénierie limitée n'a pas permis d'animer un programme d'actions collectives. Pour autant, dans le cadre de l'expérimentation inter Parcs, un chargé de mission a, durant une année, approché des porteurs de projets intéressés par la construction bois.

Onze opérateurs qui ont ainsi pu étudier la faisabilité d'intégrer dans leur cahier des charges tout ou partie de la construction en bois et, dans la mesure du possible, en essence locale.

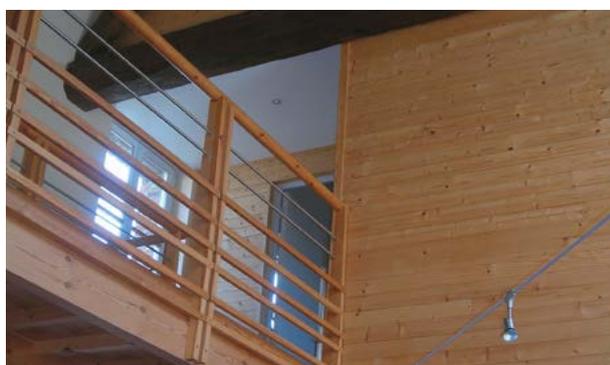
Cette action s'est faite en partenariat avec le conseil de gouvernance Sambre Avesnois et a permis de prendre part à une dynamique régionale.

Réussites

- Mobilisation des acteurs.
- Signature de la charte forestière du territoire.
- 11 entretiens individuels avec les entreprises.
- 11 porteurs de projets identifiés.
- 3 porteurs de projets accompagnés.

Difficultés

- Mobilisation de moyens d'animation afin de définir un véritable programme d'actions concertées.
- Un appel à candidature régional difficile à appréhender par les acteurs.
- Mobilisation des financements région pour l'aide à l'investissement - pérennité de l'animation.



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
projets accompagnés par an			11	5
Ingénierie	1 personne		1 personne	

Orientation 16

Organiser la filière touristique du territoire

- Objectifs « cibles »

- Travailler en commun autour d'objectifs partagés
- Qualifier les prestations touristiques.

- Indicateurs de suivi

- Renouvellement de l'obtention du label « charte européenne du tourisme durable »
- Nombre et type d'acteurs engagés dans la démarche CETD

	Sources		T0 (2011)	T1 (2012)	T2 (2013)	T3 (2014)
Nombre et types d'acteurs engagés dans la démarche « Charte européenne du Tourisme Durable » (CETD)	SMPNRA	Privés	5	7	9	9
		public	15	15	15	15

Éclairage

L'évolution du nombre d'acteurs privés a été favorisée par l'animation du contrat de rayonnement touristique, en 2013 - 2014.

Contexte

La mise en œuvre du Volet 1 de la « CETD » nécessite la constitution d'un forum permanent « mixte » impliquant les acteurs du développement et de la gestion du tourisme sur le territoire. Ainsi, en associant les différents acteurs du territoire - habitants, élus, associations, professionnels - la Charte permet la co-construction d'un projet de territoire pour mettre en place un tourisme de qualité répondant aux besoins du territoire et de ses habitants et aux attentes des visiteurs.

	Sources	T0 (2006)	T1 (2012)*	T2 (...)	T3 (...)
Renouvellement de l'obtention de la charte européenne de tourisme durable (CETD)	SMPNRA	1 ^{ère} certification	renouvellement		

*2012-2016 : nouvelle programmation CETD

Contexte

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé depuis 1999 à adhérer à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Distinction décernée par la Fédération Euro Parc accordée au Parc naturel régional de l'Avesnois en 2006 pour une période de 5 ans.

Éclairage

En 2011, le Parc naturel régional, entouré des partenaires touristiques de l'Avesnois s'est engagé dans une phase de réévaluation de la Charte européenne du tourisme durable.

En 2012, après la réalisation d'un rapport d'activités de la CETD sur la période 2006-2011, l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés, la visite de l'expert évaluateur, la commission d'Euro Parc a délibéré favorablement pour le renouvellement de la Charte européenne du tourisme durable dans le PNR Avesnois sur la période 2012-2016.

Mesure 38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,
- Coordonner la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable,
- Initier et coordonner des actions collectives de développement et de promotion touristique,
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour se doter d'une ingénierie touristique à la hauteur des ambitions partagées pour le territoire.

Action 1

Animation et mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable dans le PNR Avesnois

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission tourisme durable (SMPNRA)

Assistant d'étude (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Conseil départemental du Nord, acteurs du territoire

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil départemental du Nord, DIREECTE, DRDJSCS, Comité régional du tourisme Nord-Pas de Calais, Agence de Développement et de Réservations « Nord Tourisme », Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Relais des Gîtes de France du Nord, Accueil Paysan, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut, ADUS, Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Caudrésis Catésis, les Offices de tourisme et syndicats d'initiative de l'Avesnois, les équipements touristiques de l'Avesnois, la station touristique du ValJoly, l'écomusée de l'avesnois, le musée-départemental du verre (Sars-Poteries), le forum antique (Bavay), les communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Association des Paralysés de France, ESAT Bol Vert, réseaux d'hébergements touristiques, Gîtes Panda, réseau des Restaurateurs de l'Avesnois, Boutiques de l'Avesnois, Association « A Petits Pas », CPIE Bocage de l'Avesnois, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Office National des Forêts, Espaces naturels régionaux, PNR Scarpe-Escaut, PNR des Caps et Marais d'Opale.

En quelques lignes...

La distinction « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » récompense l'engagement collectif des acteurs touristiques pour la mise en œuvre d'un tourisme de découverte, fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, et bénéfique pour la population locale.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé depuis 1999 à adhérer à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Distinction décernée par la Fédération Euro Parc accordée au Parc naturel régional de l'Avesnois en 2006 pour une période de 5 ans.

En 2011, le Parc naturel régional, entouré des partenaires touristiques de l'Avesnois s'est engagé dans une phase de réévaluation de la Charte européenne du tourisme durable.

En 2012, l'Europe a délibéré favorablement pour le renouvellement de la Charte européenne du tourisme durable dans le PNR Avesnois sur la période 2012-2016.

Cette démarche de progrès en faveur d'un tourisme durable vise à :

- Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois.
- Développer une offre touristique de qualité.
- Encourager et développer l'engagement collectif des acteurs touristiques.

Réussites

- Développement de réseaux de qualité intégrant les valeurs du développement durable : réseau des Gîtes Panda.
- Un comité tourisme durable associant les acteurs publics et privés du tourisme.
- Une dynamique de projets collaboratifs vérifiée et approuvée par l'expert européen lors du renouvellement de la CETD en 2012.
- La création d'une Marque : Restaurateurs de l'Avesnois.
- Des acteurs engagés dans la CETD et ambassadeurs des pratiques de tourisme durable.
- Une dynamique de projets confirmée autour du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois (2014).
- Une méthode de travail qui encourage le «faire ensemble».

Difficultés

- Une mobilisation des acteurs plus réduite qui repose surtout sur les «fondateurs» et acteurs les plus motivés du réseau des acteurs et partenaires de la Charte européenne du tourisme durable.
- Le temps consacré à l'animation des réseaux.
- Les financements de plus en plus complexes à mobiliser.

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
renouvellement de l'obtention du label charte européenne de tourisme durable		1		
Nombre et types d'acteurs engagés dans la démarche de CETD	5 prestataires privés (hébergeurs)	7 prestataires privés (hébergeurs et restaurateurs)	9 prestataires privés (hébergeurs et restaurateurs)	<p>Dans le cadre de la politique «contrat de rayonnement touristique» du Conseil régional du Nord-Pas de Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 40 partenaires et acteurs institutionnels et 15 partenaires privés ou associatifs réunis autour d'un projet collectif en faveur du développement touristique en Sambre Avesnois. - Réalisation d'un diagnostic et d'une stratégie touristique à 5 ans. - Plus de 40 projets soumis au titre du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois.
	15 partenaires publics et/ou acteurs institutionnels	15 partenaires et/ou acteurs institutionnels	15 partenaires et/ou acteurs institutionnels	
évolution des activités touristiques sous signes de qualités environnementales (marque accueil, gîtes panda, hôtel au naturel...) (en nombre)	5 gîtes Panda + 1 (Département de l'Aisne)	9 gîtes Panda + 1 (Département de l'Aisne) 7 Restaurateurs de l'Avesnois	7 gîtes Panda + 1 (Département de l'Aisne) 13 Restaurateurs de l'Avesnois	7 gîtes Panda + 1 (Département de l'Aisne) 11 Restaurateurs de l'Avesnois



Genk, conférence annuelle d'euro Parc



Journée de formation

Orientation 17

Développer l'économie touristique

- Objectifs « cibles »

- Assurer une progression de la fréquentation touristique
- Augmenter le référencement des produits de la destination Avesnois auprès des distributeurs et des tour-opérateurs
- Passer de l'offre de type « vente de produits locaux » à une culture de production touristique globale (chaîne de prestations touristiques) et intégrée (identitaire, respectueuse de la Charte européenne du tourisme durable).

- Indicateurs de suivi

- Évolution de la fréquentation des principaux équipements touristiques (Données CRT)
- Évolution de l'offre touristique par activité sur le territoire (en nombre, en qualité)
- Évolution du linéaire en mobilité douce
- Évolution des activités touristiques sous signes de qualités environnementales (marque accueil, gîtes panda, hôtel au naturel...) (en nombre)
- Nombre et nature de produits touristiques labellisés

	Sources	Nombre de touristes				Evolution %		
		2011	2012	2013	2014	2011 2012	12-13	13-14
Station verte du Val Joly		320000	340000	330000	nd	6,3%	-2,9%	nd
Zoo de Maubeuge		181755	164966	158106	nd	-9,2%	-4,2%	nd
Golf de Mormal		10708	9204	9706	nd	-14,0%	5,5%	nd
TOTAUX équipement de loisirs		512463	514170	497812	nd	0,3%	-3,2%	nd

Contexte

Le suivi de la fréquentation touristique permet de situer les équipements structurants du territoire, facteurs d'attractivité.

La fréquentation de ces équipements influent sur la consommation touristique et apporte un éclairage sur l'activité économique générée par le tourisme.

	T0 (2011)	T1 (2012)	T2 (2013)	T3 (2014)
Linéaire en mobilité douce (randonnée...) sous gestion «Parc»	958 km	958 km	1 005 km	984 km

Contexte

Depuis 10 ans, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de gestion est renouvelée entre le Conseil départemental du Nord et le Syndicat Mixte du PNR Avesnois.

Cette dernière intègre le suivi de l'entretien de plus de 80 itinéraires de randonnée en Avesnois.

Éclairage

Le linéaire de randonnée étudié correspond aux circuits de promenades et randonnées confiés au PNRA par le Département du Nord dans le cadre de sa politique PDIPR. La diminution du linéaire à entretenir peut traduire qu'un circuit est confié à un organisme tiers ou qu'un circuit ou sa variante est déclassé(e) pour des raisons de qualité de cheminement.

Mesure 40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly**

Action 1

Gestion durable de la randonnée

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission tourisme durable (SMPNRA)

Assistant d'étude (SMPNRA)

Agents techniques (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord

PARTENAIRES

APS, AGIIE, association d'insertion Entraide, DDPJJ, Conseil départemental du Nord, association de randonnée Actif Hainaut Marche, association de randonnée les randonneurs du Bavais, association de randonnée Les randonneurs des Bois jolis, association de randonnée les randonneurs des fagnes, association de randonnée le Mille-patte quercitain.

En quelques lignes...

Depuis 10 ans, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI-PR), une convention de gestion est renouvelée entre le Conseil départemental du Nord et le Syndicat Mixte du PNR Avesnois.

Cette dernière intègre le suivi de l'entretien de plus de 80 itinéraires de randonnée en Avesnois.

Réussites

- Un comité technique animé par le Parc depuis plus de 12 ans en présence des équipes PDIPR et associant l'ensemble des partenaires concernés par la gestion des chemins de randonnée: Comité départemental de la randonnée pédestre du Nord, associations de randonnées et organismes d'insertion.
- Une formation dispensée chaque année autour des pratiques de balisage en collaboration avec les équipes du Comité départemental de randonnée pédestre du Nord avec un module dédié à la découverte des patrimoines ou à la pratique d'une gestion différenciée proposé par le PNR Avesnois dans le but d'améliorer les pratiques d'entretien des chemins de promenades.

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,
- Accompagner les acteurs touristiques, et porteurs de projets, pour une meilleure prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités (hébergement, équipements, activités de loisirs, manifestations...),
- Accompagner les acteurs touristiques en vue de l'attribution de la marque Parc (ou autres signes de qualité de type Gîte panda, Hôtel au Naturel...), aux produits respectueux des principes de la Charte européenne du tourisme durable,
- Contribuer à la sensibilisation ainsi qu'à la formation des acteurs touristiques et visiteurs aux principes du tourisme durable,
- Expérimenter et accompagner des actions collectives et innovantes entre acteurs touristiques (mise en produit touristique...).

Difficultés

- Proposer la mise en tourisme de l'offre de randonnée (formule séjours).
- Construire une offre organisée en lien avec les acteurs du tourisme de l'Avesnois.
- Organiser la diffusion de l'offre.
- Identifier les TO spécialisés dans la commercialisation de l'offre de randonnée.
- Valoriser les expertises de chacun des partenaires engagés dans la gestion des chemins de promenades et de randonnée aux côtés du Parc naturel régional de l'Avesnois.



Formation randonnée



Formation randonnée

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
évolution du linéaire en mobilité douce (randonnée...)	83 circuits inscrits au PDIPR 958 km de randonnées	958 km de randonnées	1005 km de randonnées	986 km de randonnées
Partenaires associés (en nombre et type)	13 partenaires	13 partenaires	13 partenaires	11 partenaires

Mesure 41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire Avesnois*

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,
- Initier la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication partagée,
- Concevoir et promouvoir des produits touristiques identitaires et durables.

Action 1

Promotion touristique et éco communication

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission tourisme durable (SMPNRA)
Assistant d'étude (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord, co-financeurs locaux (EPCI, OT, équipements)

PARTENAIRES

Conseil départemental du Nord, Agence de Développement et de Réservations «Nord Tourisme», Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois et l'Office de tourisme du Sud Avesnois, Station touristique du ValJoly, Ecomusée de l'Avesnois, Office de tourisme du Quesnoy, Maison du Tourisme de Maubeuge, Musée départemental du Verre à Sars-Poteries et Forum antique à Bavy.

En quelques lignes...

Créé en 1999, le « Fonds de Promotion touristique » est un dispositif d'aide au fonctionnement proposé par le Conseil départemental du Nord à destination des territoires pour des opérations de promotion dirigées vers l'extérieur du territoire touristique (salons, opérations vitrine, accueil et voyages de presse, site internet, campagne publicitaire, création d'outils marketing...).

Pour le territoire Avesnois (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe), le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois assure la maîtrise d'ouvrage du projet de promotion depuis sept ans.

De cette dynamique, est né un comité technique composé de partenaires acteurs du tourisme.

Chaque année, nous renouvelons, par voie de convention, notre partenariat pour la réalisation collective d'actions de promotion de la destination Avesnois.

Réussites

- Une méthode participative pour un portage renforcé du projet de promotion.
- Intérêt d'une destination commune : l'Avesnois (reconnue de plus en plus par le visiteur).
- Dynamique entre les techniciens en position d'échanges d'idées et coopérations, avec une évolution et une professionnalisation des structures : créations de services commerciaux ou relations presse.

Difficultés

- Nécessité d'une gouvernance politique à l'échelle de la Destination.
- Des progrès restent à faire, encore trop de cloisonnements entre « micro territoires ».
- Difficultés à s'approprier la démarche collective et tirer partie de l'intérêt commun (enjeu).

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre et nature de produits touristiques labellisés	0	0	0	0
Type de médias et nombre de supports de promotion diffusés	30 000 cartes postales pour la promotion du site internet www.tourisme-avesnois.com - 10 journalistes ou attachés de presse (régionaux, belges et parisiens) - 4 salons touristiques en France et en Belgique - 3 opérations vitrines de l'Avesnois (centres commerciaux Valenciennes, Englos) - et 1 opération Cycloville (Mons - Charleroi)	30 000 cartes postales pour la promotion du site internet www.tourisme-avesnois.com - 14 spots publicitaires (annonçant les principaux événements de la saison) diffusés sur grands écrans dans les villes de Lille, Arras, Reims, St-Quentin, Valenciennes, Cambrai. - 4 salons touristiques en France et en Belgique - 2 opérations vitrines de l'Avesnois - 10 000 cartes touristiques de l'Avesnois diffusées	1 application Mobile « Balade avesnois » composée de 3 Parcours - 200 affiches pour promouvoir l'application mobile - 20 000 cartes'com - 3 salons touristiques en France et en Belgique - 10 000 cartes touristiques diffusées - 1 opération vitrine de l'Avesnois à Englos	Application «Baladavesnois» 3 Parcours M-tourisme traduits en GB et NL 1 nouveau site vitrine www.tourisme-avesnois.com 1 nouvelle application touristique: «Avesnois Tour» 3 salons touristiques 4 opérations vitrine en France 5 000 exemplaires du document d'appel Aux Pays des merveilles 10 000 cartes touristiques 1 campagne d'affichage en gares de Lille 4 insertions publicitaires
Nombre d'abonnés à la newsletters « Les Trésors de l'Avesnois »	1 647 abonnés à la newsletter « Les Trésors de l'Avesnois »	2 380 abonnés 2 insertions publicitaires 2 voyages de Presse (1 GB, 1 NL) – accueil d'une dizaine de journalistes»	3 204 abonnés 1 nouveau site portail www.tourisme-avesnois.com (en cours)	3 456 abonnés 321 amis Facebook

Orientation 18

Développer l'entrepreneuriat et l'emploi pour une économie durable, sociale et solidaire

- Objectifs « cibles »

- Augmenter le taux de création et la pérennité des entreprises.
- Augmenter la part des structures d'économie sociale et solidaire.

- Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de créations d'entreprise.
- [Variation des taux de création et de pérennité à 5 ans des entreprises](#)
- Nombre et part des structures d'économie solidaire.

	Sources	T0 (2011)	T1 (2014)	T2 (2017)	T3 (2020)
Nombre d'entreprises créées	Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre de Métiers et Artisanat	1295	En cours de collecte		
Taux de survie à 1 an		88%			
Taux de survie à 5 ans		48%			

Contexte

La densité entrepreneuriale du territoire est la plus faible du département du Nord avec en moyenne 15 créations pour 10 000 habitants. Cependant, un rattrapage de la création d'entreprises est en cours, notamment grâce à la présence de nombreux acteurs et de dispositifs d'accompagnement. Ce phénomène est amplifié par l'auto-entrepreneuriat (10% des créations) qui est souvent le fait de personnes rencontrant des difficultés à retrouver un emploi.

Les acteurs locaux s'inquiètent du devenir de la transmission et de la reprise d'entreprises, notamment du fait du vieillissement des chefs d'entreprises et de la rareté des candidats et des difficultés de financement.

Pour l'Économie Sociale et Solidaire, la densité locale est moins élevée que la moyenne régionale (243 postes pour 10 000 habitants contre 340).

Mesure 42 : Optimiser l'animation entre acteurs du développement économique en Avesnois**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Participer à l'animation et à la mise en œuvre de la présente mesure,
- Apporter ses compétences dans le domaine de l'éco responsabilité (expertise, sensibilisation...) et favoriser le lien entre acteurs du territoire.

Action 1

Animation du programme LEADER

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal ENR
Chargé de mission Leader SMPNRA
Secrétariat – gestion Leader SMPNRA
Équipe

PARTICIPATION DES FINANCEURS

SMPNRA, FEADER

PARTENAIRES

Collectivités, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil départemental du Nord, DDTM Nord, DRAAF Nord-Pas de Calais, Leader France

AXES DE LA STRATÉGIE

Action 1 - Soutenir l'émergence de stratégies locales de développement. **65 604,33 euros**

Action 2 - Améliorer les services pour générer un développement économique durable. **274 284,91 euros**

Action 3 - Accompagner le développement des micro-entreprises. **193 168,01 euros**

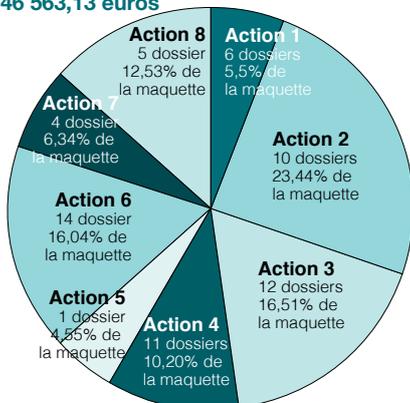
Action 4 - Soutien les porteurs de projets de tourisme durable. **119 313,36 euros**

Action 5 - Diversification vers des activités non agricoles. **53 254,62 euros**

Action 6 - Action culturelle. **187 580,26 euros**

Action 7 - Favoriser la coopération. **74 190,97 euros**

Action 8 - Animer la stratégie du GAL. **146 563,13 euros**



En quelques lignes...

- Le programme Leader Avesnois a pour objectif de développer une économie durable, de favoriser l'esprit d'initiative sur le territoire en valorisant les ressources locales.

Le rôle du SMPNRA :

- Animer le GAL.
- Favoriser l'émergence des projets.
- Préparer et animer des comités de programmation.

Réussites

- Nombreux porteurs de projets privés accompagnés.
- Taux de programmation.
- Relations inter-GAL.
- Animation territoriale.
- Implication de certains partenaires membres du Gal (CCI).
- Mobilisation du territoire (fisac).

Difficultés

- Trouver les financements publics pour les porteurs de projets privés.
- Mobilisation du Comité de Programmation.
- Lourdeur administrative du programme.
- Retard dans la mise en paiement des dossiers programmés.

Communes et EPCI ayant bénéficié d'un financement via le programme LEADER Avesnois entre 2011 et 2014



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Montant de crédits FEADER consommés en cumulé	225 443,25 €	518 688,88 €	764 414,25 €	1 107 585,87 €
Nombre de projets soutenus	13	17	19	13
Comités de Programmation	4	4	4	3

Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Sensibiliser les publics à l'économie durable,
- Favoriser la concertation sur l'ensemble du territoire et faciliter les transferts d'expérience.

Action 1

Communication et fonctionnement du programme Leader

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal pôle développement économique en milieu rural (ENRx)

Chargé de mission Leader (SMPNRA)

Secrétariat – gestion Leader (SMPNRA)

Graphiste (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

SMPNRA, FEADER

PARTENAIRES

GAL, Comité de programmation LEADER, Collectivités locales, DDTM Nord

En quelques lignes...

Mise en place d'une stratégie de communication afin de faire émerger les porteurs de projets.

Assurer le bon fonctionnement administratif du programme.

Réussites

- Connaissance du programme par les partenaires institutionnels locaux.
- Relations réseaux.

Difficultés

- Manque de moyens financiers pour assurer une communication efficace et assurer le bon fonctionnement administratif du programme Leader.



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Accompagnement du maximum de projets correspondant à la stratégie Leader Avesnois	47	43	26	31
Nombre de supports de communication réalisés et diffusés	500 guides du porteur de projet / 1 000 plaquettes d'information / 1 espace Web dédié au programme Leader / 13 réunions d'information	250 guides du porteur de projet / 1 000 plaquettes d'information / 1 espace Web dédié au programme Leader / 8 réunions d'information	250 guides du porteur de projet / 1 000 plaquettes d'information / 1 espace Web dédié au programme Leader / 5 réunions d'information	Réalisation d'une synthèse communicante sur l'ensemble des réalisations du programme (500 exemplaires)
Nombre de réunions d'information, échanges d'expérience	13	8	5	4 réunions de préparation de la candidature LEADER 2014-2020
Nombre de formations	6	6	2	1

Transversalité

La communication du Parc, qui prend forme à travers une stratégie d'édition, de développement d'outils TIC, ou encore les relations avec les médias, rend visible l'activité du Parc et participe à l'appropriation par chacun de la charte du Parc. Transversale par nature, la stratégie de communication du Parc adapte ses canaux de diffusion aux messages, à l'objectif et à la cible de chacune de ses actions.

Cette transversalité au quotidien est nécessaire à une mise œuvre optimale de la Charte. Elle se renforcerait grâce à une organisation facilitant les échanges internes au sein de l'équipe. Actuellement répartie sur deux sites, l'équipe du Parc ambitionne un regroupement sur un seul site (Marolles) permettant de lever les contraintes d'organisation.

Mesures transversales et/ou non ciblées par une action spécifique

(Cf. éclairage page 2)

Mesure 3	Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux**
Mesure 4	Garantir la multifonctionnalité des espaces ruraux*
Mesure 7	Initier une gestion des corridors écologiques avec les territoires limitrophes**
Mesure 9	Mettre en œuvre des actions de suivi et de protection des espèces par la population**
Mesure 11	Développer et promouvoir les services de proximité : commerces, artisanat, services publics, transports collectifs**
Mesure 22	Observer les effets du changement climatique sur le territoire*
Mesure 36	Soutenir la gestion durable de la forêt**
Mesure 37	Développer la filière bois du territoire**
Mesure 39	Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques**
Mesure 44	Accompagner les initiatives d'économie durable, sociale et solidaire*
Mesure 45	Développer le management environnemental des entreprises et des zones d'activité***
Mesure 46	Réinvestir économiquement les savoirs et savoir-faire locaux (artisanaux et industriels)**

Action 1

Développer la stratégie d'édition vers plus d'efficacité

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal (ENRx)

Chargé de mission Communication (ENRx)

Secrétariat/accueil (SMPNRA)

Graphiste (SMPNRA)

Équipe

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais

PARTENAIRES

La Voix du Nord, L'Observateur; Canal FM, journalistes

En quelques lignes...

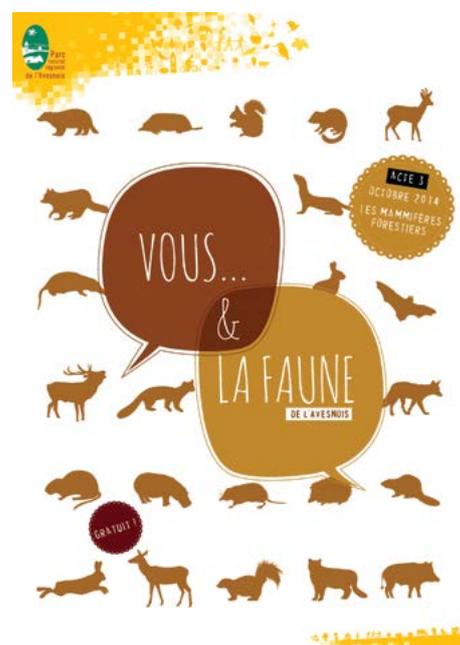
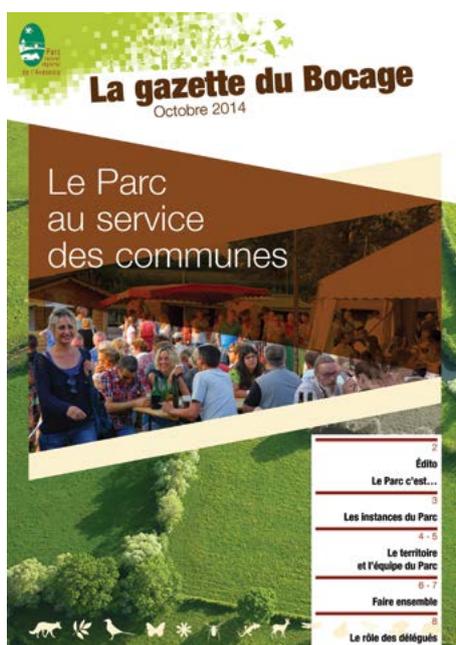
Depuis sa création, le SMPNRA édite un certain nombre de documents afin d'informer, de sensibiliser, d'impliquer les élus, partenaires et habitants dans la mise en oeuvre du projet de territoire. Avec la nouvelle Charte, et dans le cadre du PNRA21, les principes d'édition sont pensés avec plus de rationalisation et centrés autour des outils numériques. Le Parc met en place des actions sur un vaste territoire (131 communes) et sur des thématiques très variées. Diffuser l'information en adaptant les supports, le nombre d'exemplaires et en ciblant les publics est un enjeu essentiel dans la réussite de la communication du Parc.

Réussites

- Passage progressif à la diffusion et aux éditions numériques.
- Développement de la newsletter.

Difficultés

- Mobiliser constamment l'ensemble de l'équipe
- Éduquer la population à la fin du « tout papier ».



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Existence d'une stratégie d'éco conception des éditions	Marché d'impression à bon de commande intégrant des critères et clauses environnementales : encres végétales ou à l'eau / papiers recyclés / labels FFC, PEFC, imprimvert... IDEM + favoriser diffusion de l'information via les outils numériques	idem	idem + favoriser diffusion de l'information via les outils numériques	idem + favoriser diffusion de l'information via les outils numériques
Nombre et types de publications	Orientations budgétaires : 400 exemplaires / 2à3 Gazettes par an : 3500 exemplaires / Rapport activité : 500 exemplaires	idem	idem	idem
Nombre d'exemplaires diffusés	Les publications sont éditées sur la base d'un plan de diffusion précis : la quasi-totalité des éditions sont distribuées	idem	idem	idem

Action 2

Développer la stratégie TIC du Parc

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

- Chargé de mission principal (ENRx)
- Chargé de mission Communication (ENRx)
- Graphiste (SMPNRA)
- Stagiaires
- Equipe

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais

PARTENAIRES

La Fabrique de Blogs; Château Clos

Objectifs de l'action

Prendre le tournant numérique en développant un outil permettant une meilleure visibilité du Parc et de ses actions était l'enjeu ces dernières années. Depuis 2012 avec la mise en ligne de son nouveau site internet, le Parc de l'Avesnois a choisi de communiquer largement via ce nouveau support. Aujourd'hui, il faut le faire vivre. Un travail quotidien qui met à contribution toute l'équipe technique du Parc, car nous avons choisi une administration partagée.

Réussites

- Fonctionnalité.
- Autonomie.
- Fréquentation.

Difficultés

Mobiliser constamment l'ensemble de l'équipe et «éduquer» les élus du territoire à recevoir l'information via ce support.



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Existence du portail Internet	Rédaction du cahier des charges / Lancement de l'appel d'offre / Choix du prestataire	Audit des contenus et développement du site	Lancement du site	Animation du site et développement des contenus (notamment vidéo)
Existence d'outils de promotion du portail			Carte de vœux / campagne de pub en presse écrite, web et radio, création de bandeaux mail, présence pour renvoi site sur tous les supports édités	Newsletter
Fréquentation du site, nombre de visites	nd	nd	+ de 250 par jour	+ de 250 par jour
Nombre d'abonnés à la Newsletter	1000	1500	2 557	2 793
Nombre de nouveaux articles publiés / an	15	15	150	200

Action 3

Renforcer les relations avec les médias

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

- Chargé de mission principal ENRx
- Chargé de mission Communication ENRx
- Graphiste SMPNRA
- Equipe

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais

PARTENAIRES

L'Observateur; Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ; La Voix du Nord ; Canal FM; Espaces Naturels Régionaux

Objectifs de l'action

Les médias locaux sont un outil essentiel de la communication du Parc. Au vue de la superficie de notre territoire, ils sont un relais sans lequel nous ne pourrions communiquer efficacement. Nous travaillons donc sans relâche pour renforcer et diversifier nos relations avec les médias du territoire.

Afin de valoriser les actions menées sur le territoire par le SMPNRA et ses partenaires, des relations presse sont menées par le Parc auprès des journalistes locaux, régionaux et nationaux.

Réussites

- La rubrique « Naturellement Parc » sur Canal FM
- Couverture presse

Difficultés

- Un territoire étendu, couvert par différentes éditions, d'où difficulté pour toucher l'ensemble des habitants sur toutes nos actions



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Partenariat Radio Canal FM	Oui (Interviews + Plateaux)	OUI (Emission « Naturellement Parc » + Interviews + Plateaux)	OUI (Emission « Naturellement Parc » + Interviews + Plateaux)	OUI (Emission « Naturellement Parc » + Interviews + Plateaux)
Nombre de communiqués et dossiers de presse	32	72	35 (1er semestre)	39
Revue de presse	96	122	70 (1er semestre)	183

Action 4

Animation «Pays Sambre Avesnois»

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

- Chef de projet Pays Sambre – Avesnois
- Secrétaire de la mission

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Région Nord Pas de Calais

PARTENAIRES

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre); Mission PLDE ; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; Mission LEADER ; Directions Générales des Services des EPCI ; Service Coopération Territorial & Projets (Région Nord – Pas de Calais)

Objectifs de l'action

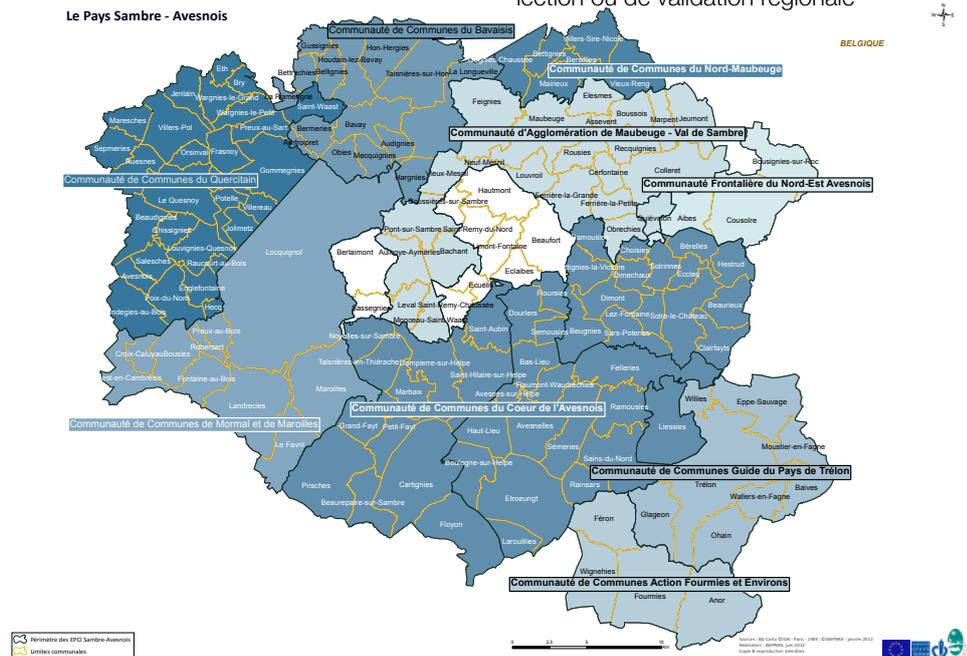
- Animer la Conférence permanente du Pays Sambre Avesnois
- Animer le réseau des techniciens,
- Finaliser la programmation triennale 2012-2014
- Finaliser les programmations annuelles ; Proposer une ingénierie d'accompagnement technique et financier
- Relais des appels à projets (nationaux, régionaux, départementaux, thématiques)

Réussites

- Place permanente dans les structures d'animation technique

Difficultés

- Pénalisation par le calendrier électoral
- Manque de mobilisation de certains maîtres d'ouvrage
- Peu de visibilité sur les programmes à plus de 3 ans
- Évolution des critères techniques de sélection ou de validation régionale



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers accompagnés dans le cadre du Dispositif Régional des Pays	24 dossiers accompagnés	20 dossiers accompagnés	25 dossiers accompagnés	23 dossiers accompagnés
Taux de consommation des crédits	Taux de consommation des crédits : 93 % (2 ^{ème} rang régional)	Taux de consommation des crédits : 67 %	Taux de consommation des crédits : 12,8 % (nombreux reports de dossiers)	40,5%
Nombre de réunions où la mission Pays a été présente	210 participations en réunions	159 participations en réunions	79 participations en réunions (sur 6 mois)	132 réunions
Nombre d'appels à projet relayés auprès des partenaires	153	121	119	98
Mise en place d'outils de communication et de promotion	Organisation du Séminaire local sur la programmation 2012-2014	Lancement du Site Internet du Parc Naturel Régional avec une page dédiée pour le Pays Sambre – Avesnois	Publication de la Gazette du Bocage Thématique + Lancement du Site Internet du Pays»	227 articles publiés depuis le lancement en septembre 2013

Action 5

Projet d'agrandissement de la Maison du Parc

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Directrice adjointe ENRx

CM Urbanisme

CM Habitat durable/patrimoine bâti

CM éducation à l'environnement

Animateur en éducation à l'environnement

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Région Nord Pas de Calais, Département du Nord

PARTENAIRES

ADEME, CAUE, département du Nord, région Nord Pas de Calais, DDTM Nord, DRAC, ABF, Fondation du patrimoine, Mairie de Maroilles, Associations maroillaises (cercle historique, site remarquable du goût, syndicat d'initiative), Communauté de communes.

En quelques lignes...

L'objectif initial est de réunir l'ensemble de l'équipe technique du Parc en un seul site, celui de l'actuelle Maison du Parc, cour de l'abbaye à Maroilles. En effet, le SMPNRA y dispose d'un patrimoine foncier bâti et non bâti à réinvestir.

Pour ce faire le SMPNRA a initié 2 démarches en parallèle :

- La réhabilitation du clos et couvert de maisons dont il était propriétaire - 2 cour de l'abbaye, 18 et 20 grand'rue – sous la maîtrise d'œuvre de François Bisman, architecte du patrimoine
- Le lancement d'un marché de conduite d'opération pour se doter d'une stratégie d'ensemble, avec une première tranche ferme portant sur le diagnostic du site et des bâtiments (y compris le moulin de Maroilles, alors propriété privée) ainsi que sur la définition d'un programme (évaluation des besoins, scénarios de programme...) ; le marché a été confié à MG Conseil (02)

Un comité de pilotage présidé par le Maire de Maroilles, également Vice-Président du Parc à l'époque, a permis de suivre l'ensemble des travaux de réhabilitation ainsi que l'étude de programmation (Composition du COPIL : cf rubrique Partenaires).

Enfin, l'information des habitants, et en particulier des habitants de Maroilles, a été assurée au travers d'articles dans le Bulletin municipal, de visites du chantier en cours et finalisé, d'interventions de l'architecte du patrimoine F Bisman auprès des enfants de l'école de Maroilles (projet d'école autour de l'architecture).

Réussites

- Belle réhabilitation, dans les règles de l'art, des 3 maisons anciennes
- Un programme finalisé
- Une information des habitants de Maroilles, une implication du tissu associatif (notamment du club vidéo et du Cercle historique de Maroilles)
- Implication de l'école de Maroilles dans le projet
- Acquisition du Moulin de Maroilles par la Commune via un portage foncier par l'EPF

Difficultés

- Des maisons dont il reste à réhabiliter et aménager l'intérieur
- Difficulté à définir un programme « réaliste » sans enveloppe financière initiale
- Difficulté pour financer le projet une fois défini : pas de financement du Département du Nord dans le cadre du Contrat de territoire Sambre Avesnois
- Souhait de la Région Nord Pas de Calais d'un co financement avec le Département du Nord et le Territoire.
- Une nécessité de qualifier différemment le projet : un projet d'arrondissement, par exemple, une Maison du Parc au service de la transition énergétique du territoire (Maison du Parc thématisée).

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de comités de pilotage	2	2	1	1 bureau du SMPNRA
Étude de programmation	Choix du bureau d'étude	Analyse du site et diagnostic des ouvrages à réhabiliter	Présentation de 3 scénarios de programme	Validation du programme
Réhabilitation du clos et couvert des maisons	Diagnostic des ouvrages et lancement du marché de maîtrise d'œuvre	Acquisition d'une maison adjacente aux deux premières, début des travaux (5 lots : maçonnerie pierre de taille, Charpente, Couverture, Menuiseries ext, Peintures), visite du chantier à l'occasion des Journées du patrimoine	Réception du chantier et visite des ouvrages ouverte au grand public, réalisation d'une vidéo de l'ensemble du chantier par le Club Vidéo de Maroilles	



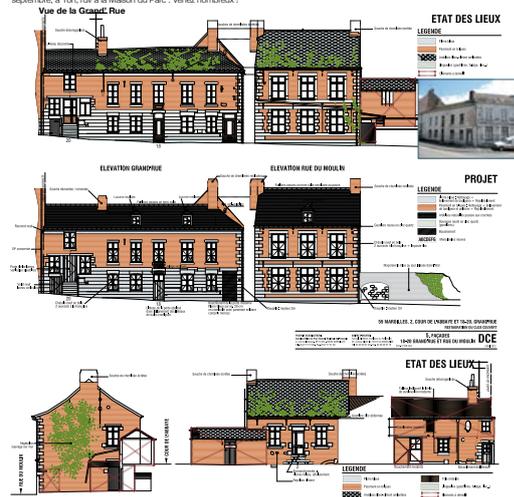
2 cour de l'abbaye à Maroilles Avant et après travaux



18-20 grand rue à Maroilles Avant et après travaux

Premiers travaux dès septembre 2012

Bénéficiaire d'un premier budget sollicité auprès de la Région Nord-Pas de Calais et du Département du Nord, le Syndicat mixte du Parc a mandaté un Architecte du Patrimoine afin de préciser le programme des travaux sur les maisons sises 2 Cour de l'Abbaye, 18 et 20 Grand Rue. Dans un premier temps, il s'agit d'en réhabiliter le clos et le couvert : nettoyage des murs, réfection de la charpente et de la toiture... afin de retrouver l'état d'origine de ces beaux édifices du 17^{ème} siècle. Les travaux devraient commencer en septembre de cette année, pour se terminer courant du premier semestre 2013. Une visite du site, ouverte à tous, se tiendra le samedi 15 septembre, à 10h, rue à la Maison du Parc. Venez nombreux !



Parcelles propriété du syndicat mixte



Visite du chantier à Maroilles en 2012



La grange d'amière à Maroilles en 1909

Action 6

Pilotage de la Charte du Parc – Organisation de la 1^{ère} conférence des signataires de la Charte

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Directrice adjointe ENRx

CM SIG

Toute l'équipe technique du Parc

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Région Nord Pas de Calais, Département du Nord, Communes, EPCI, Etat.

PARTENAIRES

Région Nord Pas de Calais, Département du Nord, Communes, EPCI, Etat, ENRx, 2 autres PNR du Nord Pas de Calais.

Objectifs de l'action

La Charte du Parc 2010-2022 rappelle le rôle du Syndicat mixte du Parc en tant que « pilote » de la Charte. Dans ce cadre, elle prévoit que, tous les 3 ans, un bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte soit effectué en Conférence des signataires.

C'est pourquoi, courant 2012-2013, plusieurs Comités techniques réunissant les 3 Parcs du Nord Pas de Calais, le Département du Nord, la Région Nord Pas de Calais et l'Etat, ont permis de cadrer et de préparer ces 1^{ères} Conférences des signataires, organisées à la fois dans le Parc Scarpe Escaut et en Avesnois.

Les objectifs de cette Conférence des signataires :

- Formaliser/ renforcer le mode de gouvernance de la Charte du Parc
- Évaluer, tous les 3 ans, la mise en œuvre partagée de la Charte
- Valoriser l'engagement effectif des signataires de la Charte
- Favoriser la mobilisation des politiques publiques nécessaires à la mise en œuvre de la Charte du Parc
- Identifier de nouvelles perspectives à 3 ans (2014-2016).

Réussites

- Bonne tenue de la 1^{ère} Conférence des signataires
- Un document collectif qui valorise l'action collective des signataires en faveur de la mise en œuvre de la charte du Parc
- Un partenariat renforcé avec les EPCI (réunion des DGS, réunion des présidents) et les communes (questionnaire)
- Une Conférence agricole qui a offert de nouvelles perspectives de travail avec la profession
- Des échanges techniques enrichissants en faveur de la préservation du bocage

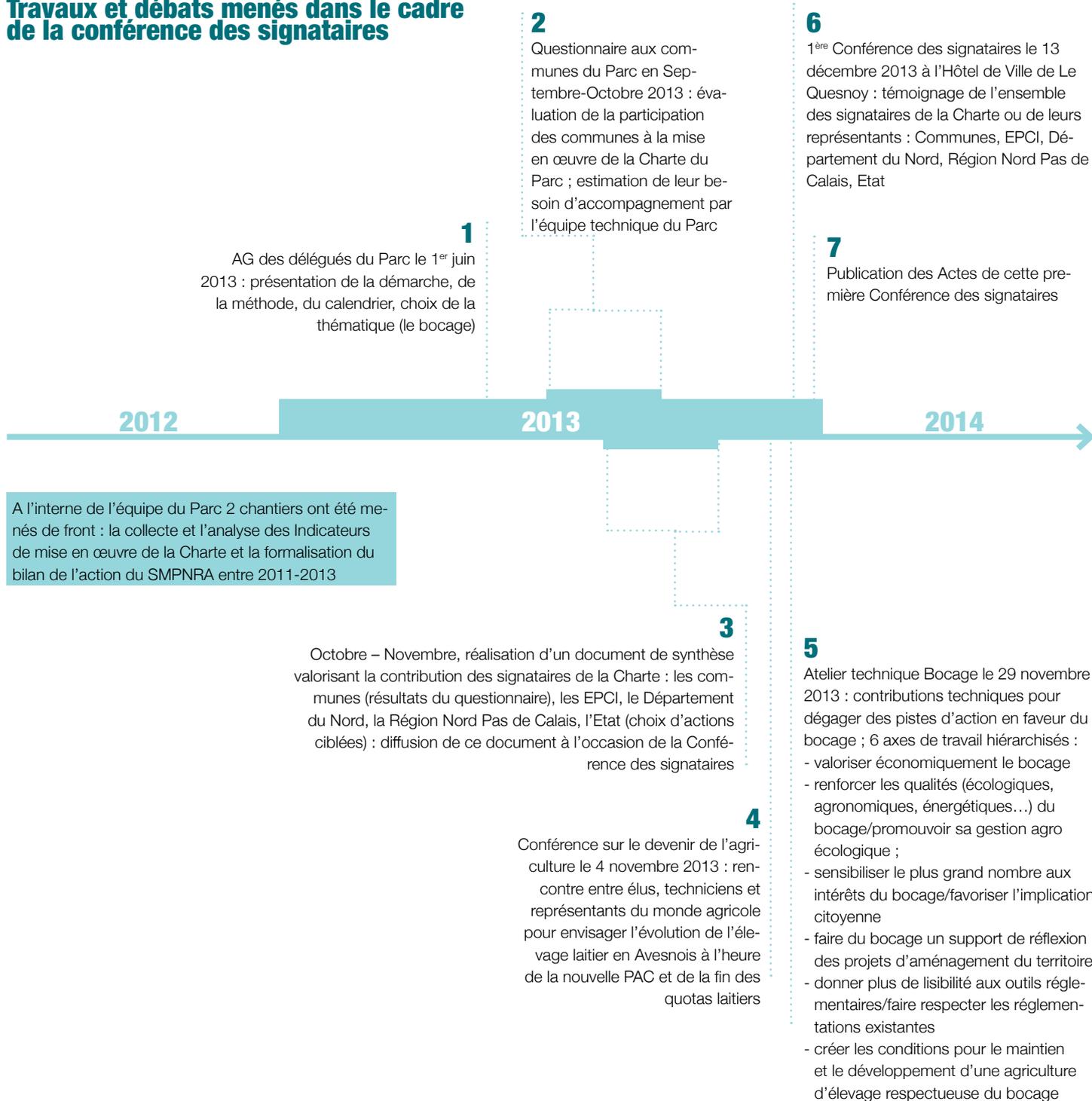
Difficultés

- Difficulté liée à la « 1^{ère} » Conférence : pas de références
- Temps préparatoire en comité technique très chronophage
- Confusion constatée entre le SMPNRA et la Charte du Parc (l'enjeu étant que tous les signataires se sentent concernés par la Charte du Parc... qui n'est pas seulement « l'affaire » du SMPNRA)

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Conférence des signataires organisée (Cf Actes)			oui	
Indicateurs de mise en œuvre de la Charte collectés et renseignés		Démarche engagée	Thématique bocage traitée	50% des indicateurs traités
Bilan de l'action du SMPNRA 2011-2013 réalisé			oui	
Synthèse de l'action des signataires de la Charte réalisée			oui	
Pistes de travail formalisées en faveur du bocage			oui	

Travaux et débats menés dans le cadre de la conférence des signataires



Avec le concours financier de :



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois
(Marc Gremski, Emmanuel Cazier, Kevin Blanchon, Matthieu Franquin, Perrine Arfaux, Mickael Leseine, Lise De Baer, Fabien Charlet, Stéphane Marache) - Samuel Dhote

Décembre 2014